

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1336

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	100 000	0
Gendarmerie nationale	0	100 000
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros de l'action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 152 « Gendarmerie » vers l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » du programme 176 « police nationale ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Le 3 octobre dernier, Mickaël Harpon, un informaticien de 45 ans employé depuis 2003 à la Préfecture de police de Paris, a tué trois policiers et un agent administratif avant d'être abattu.

Depuis, la révélation d'une liste de 27 fonctionnaires de la Préfecture de police de Paris signalés pour radicalisation a suscité de vives réactions.

Pour que l'ordre public et la protection de notre souveraineté puissent être assurés, il convient de commencer par s'assurer que nos agents de police ne sont pas soumis à l'idéologie islamiste.